# COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présent-e-s: Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Monsieur Alain LE CUNFF Maires-Adjoint-e-s, Madame Anne-Marie BARET, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Patrick BONNEMYE, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Christine BILLARD, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Madame Marie-Hélène CHAPDELAINE, Monsieur Dominique PIGEAUD, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Yves ARDELLIER, Monsieur Philippe JOLY.

Absent-e-s excusé-e-s: Monsieur Cédric FAUCHEUX qui donne procuration à Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Nicolas FOUQUE qui donne procuration à Monsieur Olivier GARIN, Madame Liliane CICERON qui donne procuration à Monsieur Patrick BONNEMYE, Madame Sylvie CAROEN procuration à Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier FERON qui donne procuration à Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Nicolas PIOT qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Madame Edith LOTHE qui donne procuration à Monsieur Olivier MALECAMP, Monsieur Raymond PIGNOL qui donne procuration à Monsieur Philippe JOLY.

Absents: Madame Anaïs GRAVADE

Monsieur Jean-Noël DAUFFY

Date de convocation : 10 décembre 2019

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier MALECAMP

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice :

27

Présent-e-s et représenté-e-s :

25

# LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

#### I. URBANISME

• <u>Délibération n° CM44/114/2019</u>: Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du Règlement Local de Publicité - RLP

# **DECIDE:**

**D'adopter** le bilan de la concertation des habitants qui s'est déroulée au cours de l'étude de la révision du RLP, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

D'arrêter le projet de révision du RLP de la commune d'Ollainville, ci-annexé,

**D'observer** que le dossier de projet de révision du RLP sera transmis à toutes les personnes publiques associées à la procédure de révision du RLP pour avis, conformément à l'article R 153-4 du code de l'urbanisme,

**D'indiquer** que conformément aux dispositions des articles R 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune,

**De préciser** que le bilan de concertation avec le public et le projet de révision du RLP arrêté seront tenus à la disposition du public en Mairie.

#### Adoptée à la majorité absolue (2 voix contre : M. Joly, M. Pignol)

- <u>Délibération n° CM44/115/2019</u>: Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme PLU
- **Tire** le bilan de la concertation relative à la révision du PLU de la commune d'Ollainville tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Arrête le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ollainville tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **Précise** que le dossier sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux personnes publiques qui ont demandé à être consultées,
- **Précise** qu'en application de l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant 1 mois et qu'en application des articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de révision, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.
- **Précise** que conformément aux articles L.153-11 et L.153-16 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLU sera soumis pour avis à :
- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame la Présidente de la Région Ile de France,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne,
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie.
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
- Madame la Présidente d'Ile de France Mobilités,
- Mesdames et Messieurs les maires des communes voisines,
- aux autres organismes qui en auraient fait la demande

# Adoptée à la majorité absolue (2 voix contre : M. Joly, M. Pignol)

# II. AFFAIRES GENERALES

- <u>Délibération n° CM41/116/2019</u>: Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 7 novembre 2019
  - Prend acte de ces décisions

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
63/2019	7/11	EKOPOLIS	Accompagnement de la commune d'Ollainville dans une démarche	8390 € HT

			Bâtiment Durable Francilien par Ekopolis - cuisine centrale	
64/2019	21/11	La Balbutie	Signature d'un contrat de cession – Association La Balbutie – Spectacle du 13 décembre 2019	1600 € TTC + 100 € transport
65/2019	21/11	A3WEB	Signature d'un contrat de maintenance corrective –site WEB – Société A3 WEB	360 € HT
66/2019	25/11	ESUS	Signature d'un contrat de location de photocopieurs pour la Police Municipale et la Bibliothèque de la Roche—Société ESUS – Années 2019 à 2024	607 € HT par trimestre
67/2019	25/11	Groupama	Signature d'un contrat d'assurance Villassur – Groupama Paris Val de Loire – 2020/2023	14 934.67 € TTC par an
68/2019	07/12	Eco Synthèse	Signature d'un contrat de prestations intellectuelles – Eco-Synthèse – construction d'une cuisine centrale	23 808 € TTC

• <u>Délibération n° CM41/117/2019</u>: Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019

# - Prend acte de ces décisions :

Déclarations d'intention d'aliéner prises par le Maire au nom du Conseil Municipal					
N°	Désignation	Prix	DPU		
914611910060	AA176/14 Allée de la Mare du Pré	127 000 €	NON		
914611910061	AK 268/Rue du Val d'Orge	105 000 €	NON		
914611910062	AA165-108/12 Rue Rabuteau	278 000€ dont 10 000€ en mobilier	NON		
914611910063	AN 57/4 Rue de la Roche	250 000 €	NON		
914611910064	AH104-105/2-1 Rue Ronsard	257 000 €	NON		
914611910065	D777/81 Route de Limours	140 000 €	NON		
914611910066	AB435/23 Rue Rabuteau	1 €	NON		
914611910067	AK 156,157/Rue du Gay Pigeon	70 785 €	NON		
914611910068	AB 431/8 Rue Saution	370 000 €	NON		
914611910069	AI49/9 Rue du Chemin Vert	275 000 €	NON		
914611910070	AD16/Chemin de la Ferme des Maures	270 000 €	NON		
914611911071	AK 158-159-279/ Rue du Gay Pigeon	335 491 €	NON		
914611910072	AB215-422/12 Rue de Bizon	350 000 €	NON		
914611910073	AA186/34 Allée de la Mare du Pré	130 000 €	NON		
914611910074	AA 180/22 Allée de la Mare du Pré	135 000 €	NON		
914611910075	AK96/15 Avenue d'Egly	230 208 €	NON		
914611910076	AK 228/3 Rue Pierreuse	265 000 €	NON		
914611910077	AH51-52-90-91/7 Allée de la Rocade	275 000 €	NON		
914611910078	AN52/41 Rue de la Source	150 500 €	NON		

du Moulin;1 Rue Pierreuse  1 € NON	91461910079	AK222-223-224-225-226-227-242-243/5Rue du Moulin;1 Rue Pierreuse	1 €	NON
------------------------------------	-------------	--	-----	-----

Déclarations d'intention d'aliéner prises par la SAFER au nom du Conseil Municipal					
N°d'Ordre N°		Désignation	Désignation Prix		
19	NO9119073501	AE94-224/Rue Cerfeuille- Route d'Arpajon	130 000 €	NON	
20	NO9119077601	D1578/Chemin du Ruet à la Route Départemantale n° 116	144 000 €	NON	
21	NO9119077701	D 928/Chemin de la Croix Blanche	144 000 €	NON	
22	NO9119161401	B1395/46 Bis Rte de Limours	285 000 €	NON	
23	NO9119079301	D1579-1580/Le Petit Bois	104 280 €	NON	
24	NO9119168701	AK158-159-276/Du Gay Pigeon	335 491 €	NON	
25	NO91191691001	AK 156-157/Du Gay Pigeon	70 785 €	NON	

#### • <u>Délibération n° CM44/118/2019</u> : Motion Contrat Plan Etat-Région transports 2020

- Exige de l'Etat et des députés de la majorité qu'ils prennent leur responsabilité afin que l'Etat respecte les engagements qu'il a signés vis-à-vis des Franciliens pour le Contrat de Plan Etat-Région, et leur demande d'inscrire 400 millions d'euros aux prochains budgets 2020, 2021 et 2022.

# Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés ((Monsieur Joly et Monsieur Pignol n'ayant pas pris part au vote)

## **III.INTERCOMMUNALITE**

- <u>Délibération n° CM44/119/2019</u>: Soutien à l'engagement de Cœur d'Essonne Agglomération dans l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).
- **DECIDE** de soutenir l'engagement de Cœur d'Essonne Agglomération dans l'Opération de Revitalisation du Territoire, qui concerne les 6 pôles de centralité du territoire sur 8 villes de l'Agglomération (Sainte Geneviève des Bois, Villemoisson sur Orge, Morsang sur Orge, Brétigny sur Orge, Saint Michel sur Orge, Arpajon, Breuillet et Marolles en Hurepoix),
- AUTORISE le Maire à signer le projet de convention ORT avec l'Etat, annexé à la présente délibération,
- PRECISE que les projets et actions matures complémentaires au plan d'actions des périmètres retenus seront intégrés par voie d'avenant, de manière à garantir la souplesse et la réactivité de la mise en œuvre du dispositif.
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

#### Adoptée à l'unanimité

# IV. FINANCES

- <u>Délibération n° CM44/120/2019</u>: Budget 2020 Autorisation d'utilisation des crédits d'investissements dans l'attente du vote du Budget Primitif 2020
- Autorise le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2019	Dépenses d'investissement autorisées avant vote du BP 2020
020	Dépenses imprévues	103 122.61 €	25 780.65 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 115.00 €	4 778.75 €
20	Immobilisations incorporelles	227 057.00 €	56 764.25 €
204	Subventions d'équipement versées	57 318.00 €	14 329.50 €
21	Immobilisations corporelles	1 040 821.00 €	260 205.25 €
23	Immobilisations en cours	30 300.00 €	7 575.00 €
TOTAL			369 433.40 €

<sup>-</sup> Précise que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020.

# Adoptée à l'unanimité

- <u>Délibération n° CM44/121/2019</u>: Convention de mise à disposition d'un logement situé 37, rue de la Maison Rouge : signature d'un avenant n° 2
- Accepte les termes de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du logement sis 37 rue de la Maison Rouge.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### Adoptée à l'unanimité

# V. ENFANCE

- <u>Délibération n° CM44/122/2019</u>: CAF Appel à projet « Fonds publics et territoire » pour l'année 2020
- Propose de répondre à l'appel à projets 2020 lancé par la CAF de l'Essonne.
- Décide de retenir l'action suivante :
- 1. Renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

#### Adoptée à l'unanimité

#### VI. <u>JEUNESSE</u>

- <u>Délibération n° CM44/123/2019</u>: Séjour espace jeunes : demande de subvention auprès de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse
- **Sollicite** auprès de l'Office Franco-Allemand une subvention la plus élevée possible dans le cadre du séjour jeunes organisé à Mimizan.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

#### Adoptée à l'unanimité

#### VII. URBANISME

- <u>Délibération n° CM44/124/2019</u>: Lancement de la procédure d'élargissement de la voie communale nommée Rue du Gay Pigeon
- décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'élargissement de la Rue du Gay Pigeon,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et pièces afférents à cette procédure,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

# Adoptée à l'unanimité

- <u>Délibération n° CM44/125/2019</u>: Avis sur la demande d'enregistrement présenté par la société BDC2, pour l'exploitation d'un data center, centre de calcul haute performance situé 2 Rue de la Libération à BRUYERES-LE-CHATEL
- décide de formuler un avis favorable à la demande d'enregistrement déposée par la Société BDC2.

#### Adoptée à l'unanimité

- <u>Délibération n° CM44/126/2019</u>: Arrêté préfectoral autorisant le prolongement et l'extension de l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de sablon exploitée par la Société des Matériaux de la Seine à Marcoussis Information
- **Prend acte** de l'arrêté préfectoral n°2019-PREF/DCPPAT/BUPPE/190 du 21 octobre 2019 relatif au prolongement et à l'extension de l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de sablon exploitée par la Société des Matériaux de la Seine à Marcoussis.

VIII. <u>INFORMATIONS</u>

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAÚDEAU

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 24 janvier 2020.